



Réf : F\_499.01

Direction de l'industrie, des mines et de  
l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)  
1er rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc

**FORMULAIRE DE DECLARATION  
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**  
(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)  
Contre attestation de dépôt

A remplir en majuscules

**ATTENTION**

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné  
d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,  
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)  
1er rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
dimenc@gouv.nc

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu****CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_

Date de réception : |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Demande jugée

 Complète Incomplète

Inspecteur : \_\_\_\_\_

**EXPLOITATION CONCERNÉE : AZUR PISCINES****LOCALISATION DE L'INSTALLATION**Commune : PAITAZone PUD : ZONE UIN° rue / N° lot et nom lotissement : LOT N°3 ET 4 ZIZA PAITARéférences cadastrales : 641549-3360 . 641549-3296

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 438629Y : 227660

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc

### IDENTITE DU DEMANDEUR

#### Vous êtes un particulier

Civilité :  Madame  Monsieur  
Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_  
Qualité du demandeur : \_\_\_\_\_

#### Vous êtes une personne morale

Dénomination commerciale : AZUR PISCINES  
Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Forme juridique : SARL  
Adresse du siège social : Lots 3 et 4, ZIZA Paita - B.P. 9103 - 98 890 Païta

N° Ridet  N° RC  N° RM  N° RA 1999 B561 142

Aucun N° attribué

Représentant légal (signataire du dossier) :  Madame  Monsieur

Qualité du signataire : GERANT DE LA SOCIETE

Nom de famille : MAUSSE Nom de naissance : MAUSSE

Prénom(s) : SÉBASTIEN

Nationalité : FRANCAISE

Responsable du suivi du dossier (si différent) :  Madame  Monsieur

Nom de famille : MAUSSE Nom de naissance : MAUSSE

Prénom(s) : SÉBASTIEN

Adresse postale : Lots 3 et 4, ZIZA Paita - B.P. 9103 - 98 890 Païta

Téléphone : 79 42 48 Courriel : sebastien@azurpaita.nc

### COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance : Lots 3 et 4, ZIZA Paita - B.P. 9103 - 98 890 Païta

Commune : PAITA

Boîte postale : BP 9103

Code postal et libellé : 98890 Paita Pays : NOUVELLE-CALEDONIE

Téléphone fixe : 46 42 50 Téléphone mobile : 79 42 48

Courriel : sebastien@azurpaita.nc Fax : 46 42 44

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger  
B.P. M2 - 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc

## ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement D : régime de la déclaration NC : activité non classée
Dangereux pour l'environnement - A -, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances), telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques Quantité stockée = 0.4754 T	1172	NC
Dangereux pour l'environnement - B -, toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances), telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques Quantité stockée = 0.16 T	1173	NC
Liquides inflammables visés à la rubrique 1430 (stockage en réservoirs manufacturés de-) Capacité équivalente = 21.66 m3	1432	D
Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de - ) La quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente = Capacité équivalente = 2.004 T	1433-2	D
Combustibles (fabrication, emploi ou stockage de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. Quantité stockée = 1.61 T	1200-2	NC
Acide chlorhydrique à plus de 25% en poids d'acide [...], acide phosphorique à plus de 25% [...] Quantité stockée = 0.015 T	1611	NC
Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de - ) Capacité de production = 800 kg/j	2661-1	NC
Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de - ) Quantité stockée < 80 m3	2662	NC
Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères [matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques] (stockage de - ) Quantité stockée = 48 m3	2663	NC

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc

**PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)**

*les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)*

- Formulaire dûment complété, daté et signé
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
- Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

Colonne  
Réservée à  
l'administration

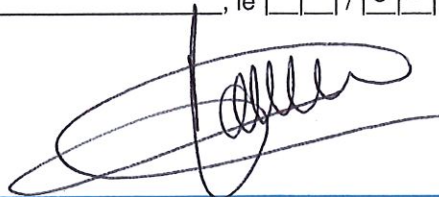
**REMARQUES IMPORTANTES**

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe. A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

**FINALISATION DE LA DEMANDE**

Fait à : NOUMEA, le 08 / 05 / 2020

Signature du déclarant :



*Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)*

**Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)**

1<sup>er</sup> rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc